

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 juin 2015

Convocation du 09 juin 2015

Le Conseil municipal de Sassangy s'est réuni le mardi 16 juin 2015 à 20 heures 30, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe L'HUILLIER, Maire.

Etaient présents : Mme CHEMARIN LEUTHREAU DAMBLEVE BOIVIN MORAND MM L'HUILLIER BERTHENET GARNIER LERAY FLESCH

Etait excusée : Mme PEUCHMAURD (pouvoir à Mme CHEMARIN)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2015

Renouvellement du bail de location de la société de chasse

Le conseil municipal renouvelle le bail de location de la société de chasse de Sassangy «La Concorde », fixe le montant de location à 114 € par an et charge le maire d'établir le bail.

Avenant au bail de location de terrains communaux de M. TRAMOIS

Le conseil municipal prend connaissance du courrier de Jean-Pierre TRAMOIS signalant que suite à l'installation de son fils, sa société a été transformée en GAEC. Un avenant au bail de location des terrains communaux sera établi.

Travaux sur la route de Lys

L'entreprise GUINOT de Montchanin a été retenue pour réaliser les travaux de voirie prévus sur la route de Lys. Le montant du marché s'élève à 7 602.50 € HT. Des travaux de point à temps non prévus dans le marché seront également réalisés sur différentes voies communales.

Les travaux débiteront après le rallye de la Côte Chalonnaise

Communauté de Communes

Projet mutualisation informatique

Des communes signalent que certains prestataires non retenus lors de l'appel d'offre pour la mutualisation du matériel informatique proposent des tarifs plus avantageux. La commune n'a pas de d'achat de matériel informatique à faire cette année.

Informations sur le PLUI

Le maire fait le point sur l'avancement du dossier et propose au conseil de se rencontrer pour, d'une part, étudier la carte communale en cours et d'autre part, préparer une liste des modifications qui pourraient être proposées lors des réunions de concertation pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, avec les communes de la CCSCC.

Le dossier de la carte communale sera transmis aux conseillers.

Plan de désherbage zéro-phyto

Il est rappelé qu'il est interdit de mettre du désherbant dans les fossés, caniveaux, près des bouches d'égoûts.

Etude de faisabilité d'une déchèterie

La Communauté de Communes démarre une étude pour la création d'une nouvelle déchèterie.

Informations diverses

Le rallye de la Côte Chalonnaise est prévu le dimanche 12 juillet 2015. Suite à plusieurs réclamations auprès des services concernés, l'accès à Sassangy sera maintenu par la route des Montots et Berthaud, sortie parking de l'aire de la Guye.

Un éventuel acheteur de la propriété de M. HOUCHET a demandé des renseignements à la mairie sur son projet de démolition du bâtiment et reconstruction d'un showroom avec logement à l'étage. Au vu de la carte communale (zone non constructible), son projet n'est pas réalisable comme il le souhaite ; il peut réhabiliter le bâtiment, éventuellement l'agrandir (extension mesurée). En cas de vente de la propriété, le conseil demande un nouveau bornage.

Le propriétaire d'un terrain situé sur la commune de Cersot a demandé l'autorisation de se raccorder sur la canalisation d'eau de Sassangy. Véolia doit nous dire si le débit est suffisant.

Ariane achète des jardinières pour le lavoir de Lys pour l'année prochaine.

Le conseil remercie les personnes qui arrosent les fleurs de la commune.

Le lavoir de Lys fuit, Didier GARNIER va le réparer.

Noël BERTHENET signale que la verse est pleine : éventuellement diminution du volume des déchets avec un broyeur et distribution du broyat aux habitants. A étudier

Faire le point avec Serge LAMBERT sur le terrain qu'il loue à la commune, pour stockage de matériaux.

Il est rappelé que la fontaine située dans le bourg doit rester libre d'accès et être utilisée avec parcimonie.

Location de la salle communale : le matériel utilisé par Véronique pour le ménage ne sera pas mis à disposition des locataires ; le local sera fermé à clé.

Prévoir un seau, un balai et une serpillère.

Les membres du conseil municipal,